



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délocalisations

Question au Gouvernement n° 2136

Texte de la question

POLITIQUE INDUSTRIELLE

M. le président. La parole est à M. Philippe Nauche, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.
M. Philippe Nauche. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

La crise a aujourd'hui des effets terribles sur l'emploi, mais elle n'est pas seule responsable. Les comportements de certaines entreprises sont susceptibles d'aggraver la situation. J'illustrerai mon propos par deux exemples vécus à Brive, dans ma circonscription.

Premier exemple : le groupe américain Kohler, propriétaire de Jacob Delafon, annonce brutalement la fermeture de son usine briviste, mettant au chômage d'ici à trois mois les 160 salariés du site. Le groupe Kohler a préparé de longue date et mis en oeuvre une délocalisation de sa production dans des pays à bas coût de main-d'oeuvre où il vient d'inaugurer une unité de production. Cette délocalisation n'est en rien liée à la crise. Elle se situe dans une stratégie de rachat d'une marque prestigieuse, de son utilisation commerciale et de la délocalisation de ses productions. Le fait lui-même mais aussi la brutalité de la méthode sont choquants.

Deuxième exemple : le groupe Deshors industrie, qui est l'un des premiers sous-traitants aéronautiques de notre pays, a pour premier donneur d'ordres SNECMA. La crise a provoqué une diminution d'activité. La direction a élaboré un plan de formation très ambitieux ; l'État, les collectivités et l'UIMM ont accepté de cofinancer ce plan afin de passer cette période difficile. Il y a quelques semaines, SNECMA, filiale de SAFRAN, dont l'État est actionnaire à plus de 30 %, annonce des annulations de commandes supplémentaires suite à la délocalisation d'une partie de ses productions vers des pays à bas coûts. Par conséquent, il est probable que des licenciements vont être annoncés à Deshors industrie.

Cette situation est inacceptable, choquante. Que fait l'État actionnaire ?

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Rien !

M. Philippe Nauche. Madame la ministre, quelles actions allez-vous mettre en oeuvre pour la réindustrialisation de notre pays, qui doit d'abord passer par la préservation de l'activité industrielle existante ? Parler de politique industrielle, c'est bien, mais quand passerez-vous de la parole aux actes ?

M. le président. La parole est à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi*. Monsieur le député, vous évoquez deux problèmes concrets sur lesquels je vais m'appuyer pour vous montrer que nous mettons bel et bien en place une politique industrielle dans les faits, et pas seulement dans les discours.

M. Christian Hutin. Il serait temps !

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie*. Vous avez d'abord évoqué l'entreprise Jacob Delafon, du secteur des sanitaires, qui appartient au groupe américain Kohler. C'est l'exemple type d'une délocalisation subie. Que faire face à une telle situation ? Dans ce cas particulier, il faut exiger, d'une part, le paiement par l'entreprise de l'obligation de revitalisation du territoire, qui varie entre 2 et 4 SMIC par emploi supprimé ; d'autre part, un plan de sauvegarde de l'emploi musclé, sérieux, solide et prévoyant des reclassements.

M. Christian Hutin et M. Maxime Gremetz. Ils ne le font jamais !

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie*. Nous souhaitons aussi participer à la réindustrialisation : certains villages de ces territoires sont éligibles à la prime d'aménagement du territoire. Nous encouragerons

leur revitalisation par tous les moyens.

Le groupe Deshors, que vous avez également mentionné, est lui aussi en difficulté. En l'occurrence, le problème est celui de la dépendance de la sous-traitance vis-à-vis d'un donneur d'ordres principal : près des deux tiers du chiffre d'affaires de l'entreprise dépendent des commandes de SAFRAN. En qualité d'actionnaire, l'État sera extrêmement attentif à la façon dont SAFRAN, filiale de SNECMA, va organiser ses commandes : aucune ne doit être annulée pour des motifs qui ne seraient pas parfaitement justifiés, compte tenu des efforts de formation engagés par l'entreprise.

Avec Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie, nous avons désigné hier Jean-Claude Volot médiateur de la sous-traitance : sa tâche principale sera précisément de mettre en place des filières complètes, car il n'est pas acceptable que les sous-traitants soient la variable d'ajustement des grands donneurs d'ordres. Nous serons extrêmement attentifs dans ces deux cas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Philippe Nauche](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2136

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 avril 2010